

SEANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 10
présents
ou représentés 7
votants 7
Pour 7
Contre 0
Abstention 0

N°22112024-003

Date de la convocation
12/11/2024

OBJET

**MISE EN PLACE D'UNE
CONVENTION DE
PARTICIPATION AVEC
LA COMMUNE DE
MOISSAT POUR LE
PARTAGE DES FRAIS
DE COTISATION AU
CNAS POUR L'AGENT
INTERCOMMUNAL
HELENE HERNANDEZ**

Le Maire,



Françoise BERNARD

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 Novembre à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, MONIER Isabelle, LAFERRERE Céline, M. ANDRODIAS Jérôme, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves
Absents (excusés) : Mme AUGEREAU Christelle, RIVIERE Céline, M. DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic
Procuration de M. DUZELIER Cédric à M. JAFFEUX Nicolas

Secrétaire de séance : Mme MONIER Isabelle

Madame le Maire rappelle que Madame Hélène HERNANDEZ, secrétaire générale de mairie, a été recrutée par la commune de MOISSAT au 1^{er} septembre 2024 pour 20 heures hebdomadaire, suite à sa démission de la commune de SAINT BONNET LES ALLIER.

La commune de MOISSAT adhérant au CNAS pour cet agent, Madame le Maire propose de mettre en place, comme avec la commune de SAINT BONNET LES ALLIER, une convention de participation pour partage des frais du CNAS à hauteur de 50 % de la cotisation annuelle.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la signature de ladite convention aux conditions exposées ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à réaliser toute opération pour le règlement de ces frais auprès de la commune de MOISSAT, à partir de 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 063-216304451-20241122-22112024003-DE